



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants :	46
Secrétaire de séance :	Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-271

VIE COURANTE
14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac - Cession d'une parcelle à la SARL VOLVO PENTA (annexe)

Monsieur Nicolas LE POCHER est le gérant de la SARL Volvo Penta. Son activité est la distribution de moteurs marins et de pièces mécaniques. La société vend aussi des moteurs pour l'industrie et l'agriculture - sous la marque commerciale : Volvo. La société familiale a été fondée en 1945 à Moëlan-sur-Mer et est depuis 2003 installée sur la zone d'activités de Kervidanou 3 à Mellac.

Compte tenu de son développement, cette entreprise est actuellement à l'étroit dans ses locaux.

Il sollicite Quimperlé Communauté pour la cession d'un terrain d'une contenance d'environ 5 580 m² sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension, à Mellac.

En effet, cette société souhaite construire un bâtiment d'environ 1500 m² comprenant un hall d'exposition, une zone atelier, des bureaux et des locaux sociaux.

Le lot concerné par cette cession est un terrain issu du découpage de la parcelle ZD 202 (voir plan joint à la présente délibération).

Le prix de vente est fixé à 30€ HT le m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la cession d'un terrain d'environ 5580 m² à la SARL VOLVO PENTA ou à toute société s'y substituant, au prix de 30 € HT le m², sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession d'un terrain d'environ 5580 m² à la SARL VOLVO PENTA ou à toute société s'y substituant, au prix de 30 € HT le m², sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac - Cession d'une parcelle à la SARL VOLVO PENTA

